

ARRÊTÉ MUNICIPAL AR 2026 – 62

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire de GARONS,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

VU l'avis du Maire adressé aux personnes concernées ;

Considérant l'engagement de certains membres dans le monde associatif en lien avec la santé et les aînés, ou dans le milieu du soin.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Monsieur Francis LEJEUNE,
- Madame Delphine SEOSSE,
- Madame Christel PEREZ,
- Monsieur Régis CROUZET,
- Madame Aimée THOUVENOT

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à GARONS, le 09/04/2026

Le Maire,

Yves RODRIGUEZ



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le T.A. peut être saisi par l'application informatique télérecours sur le site internet www.telerecours.fr.